Un Sarthois oublié

L'histoire

Emile Lhermenier, le « fusillé pour l'exemple »

Le Sarthois, originaire d'Yvré-l'Evêque, avait 23 ans quand il a été condamné. En mai 1916, il avait participé avec d'autres soldats contre un ordre leur ordonnant de remonter au front.

Il a appelé Emile Lhermenier. Il est né le 15 avril 1894 à Yvré-l'Evêque, au Bourdin. « La Lhermenier », au sein d'une famille de sept enfants, dont il est le cadet et l'unique garçon. Il a été tourné en 1914.

La découverte de ce « poilu » condamné à mort amène à Yvré. Vite, la mairie, les associations et les commerçants se mobilisent. En mars 2008, on rencontrera la Direction du musée du Chemin des Dames.

Rendez-vous, mais, où il était perpétuel du chemin. Emile Lhermenier classe 1914 était 2e classe au sein du 86e régiment d'infanterie de Mamers. Le régiment d'appartenait. La mobilisation est intervenue au printemps 1914. Son des combats pour le Bois des Buttes, près du Chemin des Dames.

Pendant quelques ans, cette heure n'évoquera aucune résonance. Mais, à partir de 1998, le centenaire de la Première guerre mondiale, elle va prendre une autre dimension. Des milliers de soldats y sont passés, parmi lesquels Roland Dorgelès et de Gaulle.

Retenu dans le nuit, un tour ordonné de remonter au front

Les événements qui conduisent Emile Lhermenier au peloton d'exécution sont été relatés par plusieurs témoins, dont un officier du 86e RI. Pierre Bellet.

« Début mars 1916, on ordonnait au sein rendez-matinée de la place pour la garde. » écrivait Bellet. Vite, les deux-unité, les français contre-attaquent. Les combats sont féroces. Relevé dans la nuit du 29 au 30 avril, le bataillon d'Emile Lhermenier quitte le front pour rejoindre l'arrière, où il arrive dans la matinée.

Les hommes ont à peine le temps de souffler. Un ordre tombe. La compagnie doit remonter en ligne. « Il est difficile de rassembler les hommes désormais un peu partout et que cette perspective ne fait pas sourire », note Bellet. Les soldats grondent, on entend des cris, « un commencement de refus d'obéissance ». La colère envahit et finalement, les hommes partent, avec une boule au ventre. « Les soldats Bihan, Hélias, Bigeaud et Lhermenier se sont distingués un peu plus que les autres », raconte Bellet. Rentré dans son trou, Lhermenier dira : « La guerre des bonnes. » Surnommés par leurs pairs d'arrière pour leur commandement au compagnie, leur sont bientôt lorsque l'état-major de la division, mécontente des résultats de la contre-offensive, a vent de l'affaire.

L'indignité, l'absence de réparation et l'oubli

Les soldats sont traduits devant le conseil de guerre le 20 mai 1916. Condamnés à mort, ils sont fusillés deux jours plus tard à Rouvy, vers 4 heures du matin, « sans même que notre commandant ait eu temps d'intervenir », soulignera l'adjudant.

Les quatre poilus n'ont pas été réhabilités. A cette indignité s'ajoute celle qu'ont éprouvée pour leurs familles… et l'oubli pour quatre soldats qui ne sont pas « morts pour la France ». Dans le village d'Yvré-l'Evêque, le nom d'Emile Lhermenier n'a jamais été gravé sur le Monument aux morts. La commune ignore tout des deux et les candidats de sa disparition.

Eric Vial, un Manceau passionné par la Grande guerre, a retrouvé un bâton pour l'exemple.

Eclairage

Ignoré dans la Sarthe mais reconnu dans l'Aisne

La tombe d'Emile Lhermenier est située dans la nécropole française de Pontavert, dans l'Aisne. Le meurtrier – lieu où il a été fusillé n'est pas attribué au secret.

600

C'est le nombre de « fusillés pour l'exemple » pendant la Grande guerre (hors exécutions sommaires). Au total, 2 400 « poilus » ont été condamnés à mort. Pour la plupart, les peines ont été commuées en travaux forcés. Sur les 600 fusillés, sept quinzaine de soldats ont été réhabilités.

• Mort pour la France •

Concernant les « fusillés pour l'exemple », seuls les noms des victimes officielles peuvent être inscrits sur les monuments aux morts communaux. Ils n'ont survivre attribuer la mention « mort pour la France ». C'est ce qui a rappelé, en 2008, le ministre délégué aux anciens combattants, Jean-Marie Bockel (ex. Emile Lhermenier n'a officiellement pas eu cette mention, elle figure cependant sur sa tombe, dans la nécropole de Pontavert). Son acte de naissance – daté d'Yvré-l'Evêque – et son acte de décès (mairie de Chamigondi) portent la mention « décédé ».

Réhabilitation ?

Au cas par cas en France

Le 10 mai 2008, le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, Jean-Marie Bockel, a indiqué qu'il n'était pas « une réhabilitation » au cas par cas – de victimes de la Première guerre mondiale, afin que les noms soient inscrits « sur des monuments officiels ».

Pour tous en Angleterre

En 2006, le gouvernement britannique a de son côté réhabilité ses 306 soldats fusillés.

A leur mémoire, ainsi

Lorsque du Bois des Buttes et de ses fusillés est évoqué dans l'Aisne. Le 16 avril 2008, le conseil général de ce département a adopté à l'unanimité un vœu demandant aux autorités françaises de reconsidérer tous les soldats fusillés pour l'exemple » comme des soldats de la Grande guerre à part entière et d'inscrire leurs noms sur les monuments aux morts.

La mairie d'Yvré informée

Il y a un mois et demi, Eric Vial a adressé un courrier à la mairie d'Yvré, pour informer le maire de cas « Lhermenier ». Le Manceau en a par mis de réponse. « Ce n'est pas un acte prioritaire pour l'instant. Nous sommes en période de marché », lui signe-t-on en substance par téléphone. Une réponse qui ne semble pas être une fin de non-recevoir. Nous prendrons le temps de nous pencher sur ce dossier et nous ferons part de notre décision », promet-on à la mairie.

La question

Faut-il réhabiliter Emile Lhermenier ?

La question s'impose sur la condamnation à mort des quatre poilus jugés disproportionnée.

Deux ans se sont écoulés depuis la première demande de réhabilitation. Deux ans et rien n'a bougé ? Les réactions rapportées par mais on peut avancer que, selon Pierre Bellet, « il y a peut-être eu un peu de précipité » le contrôle de la troupe, en 1916, alors que la guerre se prolonge et que les hommes sont épuisés physiquement et psychologiquement, la « démobilisation morale » des soldats préoccupe le commandement ».

Dans son livre « Fusillés pour l'exemple », le général Bach a montré que le recours à cette « arme » était inégalement répartie entre les deux premières années du conflit. On connaît la suite : l'intervention de « sanction » par un tribunal militaire, qui s'impose l'oral de l'écrit. Pour Emile Lhermenier, et ses trois camarades, ce fut le « poteau » et sa coffre contre-productif dans le régiment.

Faut-il en mener la ?

Chacun se fera une opinion en ayant soumettre à l'objet la ruée donnée à l'affaire par le général Grossard. Dans ses carnets de campagne, l'adjudant Pierre Bellet évoque la décision prise par l'officier général qui « ordonnait de passer les 86e corps d'armée. « Un général inconnu, cette décision, exécutée par quelques autres outrés et rigoureusement appliquée, fusent témoins, c'est à-dire destitués de leur commandement. C'était la réhabilitation du régiment que l'on avait voulu tuer, mais malheureusement, il n'y avait plus deux à faire pour citer qui méritait cruellement dans un des premiers ».

Deux ans après le début de l'affaire, le 86e régiment d'infanterie, qui a perdu plus de 3 000 hommes durant la Grande guerre, est toujours « sans tache ». Alors que la France s'apprête à célébrer le 90e anniversaire de la fin de la première conflit mondial le 11 novembre 2008, la réhabilitation des quatre soldats reste au « stand-by » actuellement. A moins de décisionnel qu'on ait été justement condamnés, l'heure de la réparation a sonné.

Eric Vial est l'auteur du roman « Les Enfants de Verdun ».

Les témoignages

Emmenés au « poteau » une heure trop tôt

Plusieurs témoins ont relaté les faits survenus dans l'Aisne au printemps 1916. Manceaux choisis.

Emile Mourey (166e RI) : « Avec compagnie, il fallait 5 « allants », 4 caporaux, 5 sergents. Par bonheur, je n'ai pas été désigné pour cette horrible besogne. Les camarades nous ont racontés la scène. C'était hagard, bouleversant. Les soldats avaient quitté le 148 à 13 h 45, il me semble que mais qui, à l'habitude de vivre avec les enfants et les jeunes gens je songeais davantage à ce qu'on allait obliger à participer à ce drame. Les commandants chargés que je n'ai pourtant pas vues mais qui ont tuvré mais aujourd'hui sont tristes la journée noir ».

Capitaine Taffrin (246e) : « La veille, on avait commencé d'un service une compagnie de cantonnier à Concevreux pour 3 heures du matin ; on n'avait pas dit pourquoi, mais les hommes se doutaient et des gendarmes cantonnaient dans cette ». Le mot pas entendu la salve, marché à vue par Bourgeois et par Geoffroy qui on avait entendu les condamnés une heure trop tôt avant les troupes ; qu'un d'eux, un fort gaillard de 1 m 90, engagé pour la guerre, voulait se soustraire, l'utilisait d'une voix profonde et puissante : « Vengeance ! » Bayon d'Agault l'entendit : « Il avait fait prisonnier quatre poilus, appartenant à des régiments qui s'étaient mutinés et s'étaient sacrifiés ; cela a été vite fait, chacun ayant été d'un côté, aussitôt attachés les quatre poteaux ont été en ligne face à gauche, droit, et sans même qu'il y ait eu commandement, la première rouge de feu a emmené les autres ».

Ce capitaine rapporte que deux hommes ont « craqué » dans la route. Le premier a cette phrase : « Mon capitaine ! Je suis innocent ! Je suis innocent ! » Le second, prétendait : « Je voulais vivre, on vous exécutés et j'ai voulu vivre » – tous ensemble les cloches ! ».

Pierre Bellet : « Lettres restantes réparation douloureuse dans le régiment et de l'avis même des officiers de chez nous, on avait exagéré et les coupables méritaient une punition sévère, mais non pas la peine de mort. Il était vraiment cruels pour mettre quatre de nos camarades au poteau [...]. On a donné ma lettre. Je vais être fusillé ! Sur le moment je vainement essayé de le raisonner : idée fixe. Exacte ! » Le général prétendait : « Il tendait vaincre – tous ensemble les cloches ! ».

Pierre Bellet : « Lettres restantes réparation douloureuse dans le régiment et de l'avis même des officiers de chez nous, on avait exagéré et les coupables méritaient une punition sévère, mais non pas la peine de mort. Il était vraiment cruels pour mettre quatre de nos camarades au poteau [...]. On a donné ma lettre. Je vais être fusillé ! Sur le moment je vainement essayé de le raisonner : idée fixe. Exacte ! » Le général prétendait : « Il tendait vaincre – tous ensemble les cloches ! ».

Entre 1914 et 1918, 2 400 poilus ont été condamnés à mort, 600 ont été fusillés. Sur notre photo ont été commises environ trente fusils. Ci-dessus, photo d'un conseil de guerre.

En savoir plus

Eric Vial, mancunien et historien

Agé de 44 ans, le Manceau Eric Vial se passionne pour la première guerre mondiale. Il est l'auteur du roman « Les Mensonges de Verdun » (Société des écrivains, 17 €, octobre 2007) et d'un travail de recherche sur les soldats morts mêlés pendant la Grande guerre (2004). Il mène depuis la réhabilitation des fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective.

Contact : Eric Vial, 4 rue des Jacobins, Le Mans. Tél. 02 43 24 08 44.

Bibliographie

- Les fusillés de la Grande guerre et la mémoire collective, Antoine Prost et Jean-Jacques Becker, éditions Odile Jacob, 1999.
- « Fusillés pour l'exemple », André Bach, éditions Tallandier, 2003.
- « Les gens des tranchées. Les mutineries de 1917 », Denis Rolland, éditions Imago, 2005.
- « Emile et Léa. Lettres d'un couple d'instituteurs pendant la tourmente de la Grande guerre », Michel Maury, chez l'auteur (10 rue du 4 août 1789, 89400 Migennes), 2006.
- « 1914-1918, quatre années sur le front, carnets d'un combattant », Paul Truffau, Paris, Editions Imago, 1998.

Autres sources

Cahiers manuscrits de Pierre Bellet, adjudant au 86e RI, sous-officier de réserve, instituteur dans l'Hérault.

Carnet de campagne d'un médecin, édité par l'association Bretagne 1914-1918.

Dossier réalisé par : Christophe Barreau